

UNION INFO

UNION du corps enseignant secondaire genevois
Rue de la Tour-de-Boël 6 - 1204 Genève
secretariat@union-ge.ch - www.union-ge.ch

octobre 2020

Dans ce numéro :

- **Edito** : Y a-t-il encore un partenariat social à Genève ?
- Projet de budget 2021
- « De héros à zéros »
- Dérive autoritaire au DIP ?
- Diète et cure d'austérité
- Offre pour les membres

Projet de budget 2021

Le projet de budget 2021 mis en consultation ne permettra pas de combler le manque de poste qu'a laissé celui de 2020. S'il était accepté en l'état, l'ES II ferait une rentrée difficile, une fois de plus.

En effet, depuis la rentrée 2019, l'ESII accueille plusieurs centaines d'élèves de plus. Pourtant, pour l'ESII, le département a demandé quinze postes de moins que ceux économisés cette année et qui, donc, ne permettront même pas de compenser ceux supprimés l'année précédente.

Comment allons-nous faire face à l'introduction d'une nouvelle discipline (l'informatique) et aux autres projets du département ?

« De héros à zéro ! »

Contre ces projets méprisables, les associations membres du Cartel et l'UNION vous appellent à manifester votre indignation.

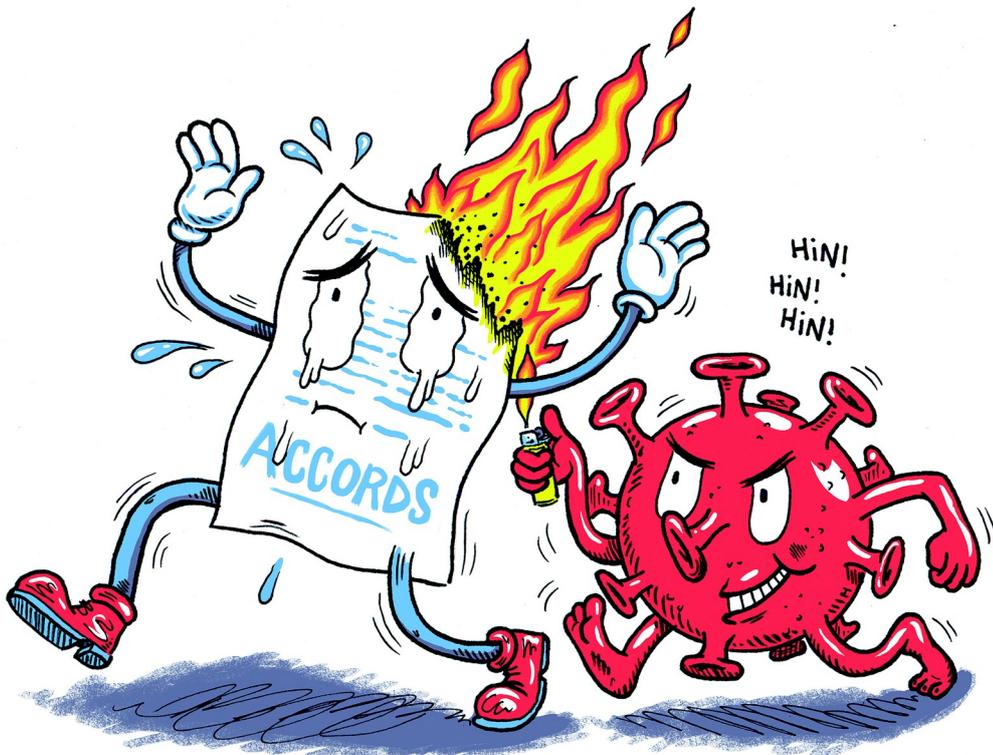
Nous vous invitons donc à participer activement :

15.10.20 – Débrayage à 15h30

29.10.20 – Journée d'actions

Défendons nos salaires !!!

Edito : Y a-t-il encore un partenariat social à Genève ?



PLUS QUE JAMAIS, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

En 2015, devant le refus du DIP d'appliquer les Accords 2013, les maîtres ont fait la grève des notes pour en obtenir application stricte et complète. Lors des négociations qui ont suivi en 2016, les enseignants ont accepté de faire des efforts supplémentaires et ont fait une concession majeure, à savoir placer la formation continue hors temps d'enseignement.

Or, en cette rentrée 2020, l'UNION constate que le DIP ne respecte pas ses engagements tout en appliquant scrupuleusement les points défavorables au personnel enseignant et qui résultent des efforts qu'ils ont acceptés de faire pour parvenir à un compromis acceptable par toutes les parties.

Parmi les points des accords 2013 et 2016 dont la non application nous apparaît fort préoccupante tant pour les enseignants que pour les conditions d'apprentissage des élèves, l'UNION relève, entre autres :

- Le doublement des cours en sureffectif, plus de 4.5 % du nombre total ;
- Le DIP a annoncé « l'impossibilité de ramener les réserves à zéro » ;
- La décharge d'âge n'est pas appliquée dès 60 ans ;
- L'unité du statut n'est toujours pas réalisée.

Rappelant que c'est le Conseil d'État *in corpore* qui s'est engagé par la signature de son président à le mettre en œuvre, l'UNION lui demande donc de s'assurer par tous les moyens de son application stricte.

Faute de quoi, l'Union du corps enseignant du secondaire genevois pourrait se voir contrainte de reprendre la grève des notes, suspendue alors pour donner le temps au Conseil d'État de remplir ses engagements.

Diète et cure d'austérité

En voilà une belle prescription pour sortir de la crise !

Le Conseil d'état a reconnu, lors de sa dernière rencontre avec le Cartel que les mesures prévues par le plan financier quadriennal conduiraient à une diminution de nos revenus de 9,64 % sur les quatre ans à venir, soit trois mois de salaire !

Polémique autour du « tee-shirt de la honte » : Cache-sexe de l'austérité budgétaire ?

Alors que les discussions sur le budget 2021 se crispent et que les fonctionnaires se préparent à de fortes mobilisations, notre magistrate a multiplié des interventions qui, sans minimiser l'importance du sujet, lui ont permis d'occulter le problème de fond : la mise en difficulté de l'école genevoise.

Offre pour les membres

Le Bureau de l'UNION a négocié un abonnement de téléphonie mobile réservé à ses membres.

Cette offre inclut tous les appels et les SMS de et vers la Suisse sur le réseau Sunrise et 1GB de roaming en zone 1.

En souscrivant à l'abonnement, nos membres bénéficient de 3GB de données en Suisse pour CHF 12.50 par mois.

Puis l'offre évolue en 4 phases jusqu'au tout illimité en Suisse pour CHF 24.50 par mois.

Le mutli-SIM et l'e-SIM devraient être proposés sans surcoût.

Dérive autoritaire au DIP ?

La question n'est pas une provocation, mais une question bien légitime. L'an dernier, à la même époque, les enseignants genevois avaient exprimé leur colère quand le DIP avait décidé de stopper net la concertation avec les associations professionnelles pour valider précipitamment une directive sur le devoir d'exemplarité, que nous avons alors dénoncée comme étant trop floue et potentiellement liberticide.

Les associations avaient obtenu que cette directive soit retravaillée au sein d'un partenariat dès lors restauré. Hélas, cette attitude ouverte au dialogue avec le corps enseignant n'a pas perduré longtemps face aux âpres discussions sur le budget 2020 et difficilement survécu à la COVID-19.

Réallocation ? Ne dit-on pas restructuration ?

En effet, n'ayant pas réussi à obtenir les postes demandés, notre magistrate a maintenu ses choix et décidé de sévères mesures d'économies à l'enseignement secondaire. Le mode opératoire ? Sans consulter sérieusement les associations professionnelles, le DIP a établi un catalogue d'options parmi lesquelles les directions ont été sommées de piocher pour économiser plusieurs ETP dans leur établissement.

En outre, le DIP a privé la commission du statut du personnel enseignant de ses prérogatives pour décider seul une révision du cahier des charges du PG, une remise en cause du cahier des charges des maîtres.

Parmi les mesures d'économies, figurent également la suppression de certains cours, notamment de l'allemand pour les classes de transition, la modification de la grille horaire au CFP Art sans en référer aux acteurs impliqués, les appuis aux élèves, la suppression d'un groupe dans le module FO18 Vers l'Apprentissage, etc. Sans consultation des associations, ces mesures semblent être gouvernées par l'unique injonction de supprimer des ETP au Secondaire I (28) et surtout II (45).

Et l'accord sur l'emploi alors ?

Par ailleurs, ces mesures d'austérité se sont traduites par l'impossibilité de reconduire nombre de nos collègues dans leur vœu d'emploi et certains ont été purement et simplement remerciés.

Si bien que notre Conseillère d'État, après nous avoir soumis l'Accord sur l'emploi, que l'UNION et toutes les associations professionnelles représentatives du personnel enseignant avaient accepté, par deux fois, a fait volte-face dans les tous derniers jours de l'année scolaire. Le 26 juin (!), le DIP nous propose alors une version excluant les enseignants du secondaire.

La situation est particulièrement préoccupante, tant dans sa dimension humaine parce que des enseignants sont mis dans une position délicate que dans sa dimension symbolique parce que c'est la première fois depuis plus de 25 ans qu'un Conseiller d'État en charge du DIP refuse de signer l'Accord sur l'emploi.

Mais que fait l'UNION ?

L'UNION a alors proposé par courrier postal, une série de solutions visant à permettre à notre magistrate d'appliquer, du moins dans l'esprit, l'Accord sur l'emploi. Nos propositions auraient sûrement permis d'éviter à plusieurs collègues de finir sous employés ou carrément sans emploi.

Jusqu'ici, nos propositions sont restées lettre morte.